

# Canada

CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY  
SARA JIWANI  
EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA

OPEN-ENDED WORKING GROUP ON AGEING

NEW YORK, 30 JULY 2014

-----

DÉCLARATION DE  
SARA JIWANI  
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE  
VIEILLISSEMENT

NEW YORK, LE 30 JUILLET 2014

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Canada est heureux de participer à cette 5<sup>e</sup> séance du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.

Le Canada a participé à toutes les séances du Groupe de travail, et il est déterminé à promouvoir les droits des personnes âgées tant par des mesures nationales qu'au moyen du système onusien. Le Canada demeure résolu à aider les personnes âgées à maintenir une qualité de vie et à participer activement à leurs communautés, ainsi qu'à assurer leur bien-être et leur sécurité.

Il est souvent fait référence aux droits des personnes âgées dans les résolutions des Nations Unies et dans les instruments internationaux pertinents, notamment dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

Les droits des personnes âgées doivent être considérés au même titre que tous les droits de la personne, et les facteurs de protection et de mise en œuvre sont tout aussi importants. Des mesures concrètes doivent être prises pour combler les lacunes persistantes au chapitre de l'information, des connaissances, de la mise en œuvre et du suivi.

Tout comme celles d'autres pays, la population du Canada vieillit. Il faut prendre des mesures immédiates, non seulement pour aider les personnes

âgées maintenant, mais aussi pour se préparer aux pressions démographiques auxquelles le Canada et les autres pays devront faire face à long terme.

Les besoins sont bien réels, et des mesures doivent être prises. Les solutions doivent être rapides, significatives et durables, et elles doivent reposer sur les ressources disponibles de manière efficace et sans compromis.

Pour réaliser de véritables progrès, il faudra inclure les intervenants qui comprennent les difficultés vécues par les personnes âgées, leurs communautés ainsi que les réseaux de soutien qui peuvent améliorer leurs conditions de vie. Les gouvernements des États membres doivent donc améliorer leurs politiques et leurs programmes, qui sont les outils les plus efficaces à notre disposition pour apporter de réelles améliorations.

Il ne faut pas oublier que les droits de la personne sont inclusifs, indivisibles et interdépendants, et qu'aucun droit humain garanti par un traité international ne comporte de date d'expiration selon l'âge de la personne. Tous les êtres humains sans distinction aucune doivent pouvoir jouir de leurs droits en tant que personnes. Dans cette optique, le Canada est fermement convaincu qu'il faut assurer le respect des droits des personnes âgées. En d'autres mots, les droits humains appartiennent à chaque personne, où qu'elle soit, en raison de la dignité inhérente à tout être humain. Les gouvernements doivent donc assumer pleinement leur responsabilité de respecter les droits de la personne déjà reconnus.

À notre avis, l'absence d'un vaste consensus à l'appui d'une nouvelle convention internationale sur les droits des personnes âgées est attribuable à plusieurs raisons, dont celles-ci :

- l'importance de réserver les nouvelles conventions exclusivement à la résolution de lacunes évidentes et significatives du système des droits de la personne;
- Le désir de consacrer les ressources à la mise en œuvre de mesures déjà prises en matière de droits de la personne plutôt qu'à de longues négociations sur la rédaction d'un document;
- la certitude qu'une nouvelle convention chevaucherait les mesures déjà prévues par d'autres conventions;
- la crainte qu'une nouvelle convention exerce des pressions supplémentaires sur un système de surveillance déjà surchargé.

Cependant, en renforçant et en faisant une meilleure utilisation des mécanismes déjà en place, comme l'Examen périodique universel, et en faisant fond sur le *Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement*, les États membres peuvent améliorer la protection des droits des personnes âgées. Aussi, nous espérons voir le programme de développement de l'après-2015 mettre l'accent sur les droits de la personne de manière générale, sans oublier les personnes âgées.

Monsieur le Président, nous sommes heureux d'être ici et de participer à ces discussions. Le bien-être et la sécurité des personnes âgées sont une priorité pour le Canada. Pendant les trois jours qui suivent, nous serons heureux

d'écouter les autres États membres et de connaître leurs pratiques exemplaires en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des personnes âgées, y compris les soins apportés, la prévention de la violence et des abus, les moyens de renforcer le respect des droits des personnes âgées grâce au *Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* et l'inclusion des personnes âgées dans le programme de développement de l'après-2015.

Nous espérons que ces discussions seront axées sur les solutions disponibles et que, l'an prochain, nous pourrons tous faire état des progrès accomplis sur le terrain.

Merci Monsieur le Président, et merci à tous de votre attention.